



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

CH/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec des experts de l'OCDE au sujet de l'étude-évaluation du système luxembourgeois de la recherche et de l'innovation
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger remplaçant M. Eugène Berger, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Roy Reding, M. Gilles Roth remplaçant Mme Octavie Modert, M. Serge Wilmes

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Mme Josiane Entringer, M. Robert Kerger, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Gernot Hutschenreiter, M. Michael Keenan, M. Dimitrios Pontikakis, Mme Giulia Ajmone Marsan, de l'OCDE

M. Ulf Sandström, du Forskningspolitik Sverige AB et KTH Royal Institute of Technology, Stockholm

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Octavie Modert

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

*

1. Echange de vues avec des experts de l'OCDE au sujet de l'étude-évaluation du système luxembourgeois de la recherche et de l'innovation

En introduction, M. le Secrétaire d'Etat rappelle qu'en 2005, le Gouvernement avait décidé de demander à l'OCDE de faire une analyse-évaluation du dispositif national de la recherche et de l'innovation, analyse qui était censée mettre un accent particulier sur le dispositif de la recherche publique. Le Luxembourg faisait à ce moment figure de pionnier, dans la mesure où, après la Suisse, il était le deuxième Etat à faire réaliser une telle étude par l'OCDE.

Suite au rapport des experts, présenté en 2006, il a été tâché de mettre en œuvre une gouvernance de la politique de recherche fondée sur le binôme de l'autonomie et de la responsabilité.

A l'heure actuelle, le Luxembourg est le premier pays à avoir chargé l'OCDE d'une deuxième étude de ce genre. Il s'agit d'analyser le suivi qui a été accordé aux recommandations formulées dans le cadre de la première étude, de dresser un état des lieux du système actuel de la recherche et de l'innovation, ainsi que de dégager des pistes en vue d'améliorer encore ce dispositif.

A cet effet, un groupe d'experts de l'OCDE se trouve en mission au Luxembourg du 28 au 30 avril 2014, après y avoir effectué une première mission du 10 au 12 mars 2014. Il procède à des entrevues avec les différents acteurs de la recherche et de l'innovation pour rassembler des *inputs* en vue de son étude-évaluation. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent échange avec la Commission compétente.

A noter encore que la présentation du rapport final est prévue pour le printemps 2015.

Les experts de l'OCDE exposent qu'en termes de démarche, ils procèdent, au cours de leur mission, à des entrevues avec des acteurs tant de la recherche publique que de la recherche privée qui est accomplie au niveau des entreprises. Il importe en effet de prendre en considération ces deux secteurs pour pouvoir proposer une analyse pertinente.

Les experts notent avec satisfaction que le Luxembourg a accordé un suivi très efficace aux recommandations émises dans le cadre de la première étude et qu'il a réalisé des progrès remarquables au niveau de son système de recherche et d'innovation dans un laps de temps plutôt bref. Il ne faut pas oublier en effet que l'Université du Luxembourg n'a été créée qu'en 2003. Par ailleurs, des changements considérables ont été réalisés en matière de gouvernance des centres de recherche publics. Dans ce domaine, les contrats de performance, mis en œuvre en 2008, rencontrent dès lors une large acceptation et sont maintenant considérés comme outil indispensable. Quant à la recherche privée, les experts relèvent qu'un nombre croissant d'entreprises mènent désormais de façon plus systématique des activités de recherche et d'innovation.

Sur base des progrès accomplis, le défi consiste actuellement à définir les prochaines étapes pour faire avancer le système luxembourgeois de la recherche et de l'innovation, en tenant compte d'un environnement changé, marqué entre autres par des restrictions budgétaires ou par des progressions budgétaires moins importantes que par le passé.

Dans ce contexte, il serait utile pour les experts de l'OCDE de connaître l'avis de la Commission sur un certain nombre de sujets et de problématiques.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Un premier ensemble d'interrogations concerne le jugement que portent les membres de la Commission sur le développement du système de la recherche et de l'innovation au cours des dernières années. S'y ajoute la question de savoir quels sont, selon les membres, les aspects les plus importants pour le développement futur de ce système. Quels sont les principaux défis ?

Plusieurs membres considèrent qu'au vu de l'exiguïté du pays et du caractère limité des ressources humaines et matérielles, il est indispensable de favoriser la création de synergies aussi bien entre les différents acteurs de la recherche publique qu'entre la recherche publique et la recherche privée. A cet effet, il faut évidemment faire preuve d'une certaine ouverture d'esprit et se départir, le cas échéant, d'une attitude qui consiste à considérer d'office les autres acteurs plutôt comme concurrents que comme partenaires. Il est vrai que dans l'actuel contexte de crise économique et financière, il n'est guère aisé d'opérer un tel changement de paradigme, d'autant que dans les filiales luxembourgeoises de certaines grandes entreprises, les activités de recherche et d'innovation ont été ralenties.

Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de progrès en vue d'une coopération renforcée des différents acteurs ont été accomplis au cours des dernières années. Ainsi, l'*Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* de l'Université du Luxembourg entretient de nombreux partenariats avec des acteurs tant du secteur public que privé. Par ailleurs, la fusion prévue des centres de recherche publics Gabriel Lippmann et Henri Tudor représente sans doute une étape importante en matière de renforcement des synergies.

Un autre défi de taille consiste dans la nécessité de cerner encore davantage les priorités de la recherche publique dans le cadre budgétaire actuel. A cet effet, les différents programmes du FNR (Fonds national de la recherche) qui sont fondés sur un certain nombre d'axes de recherche considérés comme prioritaires constituent un outil essentiel. Il s'agit de viser l'excellence dans un certain nombre de domaines bien définis (p. ex. matériaux, biotechnologies, finances, etc.) et d'y favoriser la création de *start-ups* et *spin-offs*. Pour dégager les domaines adéquats, il serait indiqué de prendre également en considération les axes prioritaires définis par Horizon 2020. Compte tenu de l'hétérogénéité de la société luxembourgeoise, le pays peut par ailleurs faire figure de véritable laboratoire en matière de recherches relatives au multilinguisme, au système éducatif et à d'autres questions sociétales.

Tout en souscrivant à la nécessité de définir des priorités, les experts de l'OCDE donnent à penser qu'il faut aussi veiller à conserver une certaine diversité des activités de recherche et d'innovation ainsi qu'à disposer de la nécessaire capacité d'absorption permettant de tenir compte de l'évolution constante du paysage international de la recherche et de l'innovation. A préciser que, dans le cadre de leur étude, les experts n'analysent pas la pertinence des priorités de recherche retenues. Ils se focalisent plutôt sur l'organisation même du système de recherche et d'innovation et sur le déroulement des processus au sein de ce système.

Sans remettre en cause la nécessité de viser l'excellence dans des domaines bien définis, un membre fait valoir qu'il importe pour l'Université du Luxembourg de proposer également un certain nombre de programmes au niveau du bachelor. Le même membre ayant en outre soulevé la question de savoir si le multilinguisme peut encore et toujours être considéré comme un atout pour l'Université du Luxembourg, les experts confirment qu'il s'agit indéniablement d'un atout non seulement dans le contexte universitaire, mais aussi au niveau des entreprises.

Une autre problématique abordée par la Commission a trait à la question de savoir qui décide des prochaines étapes en matière de recherche et d'innovation. Quels sont encore le pouvoir d'influence et les moyens d'action dont disposent les responsables politiques ? De quelle façon peut-on promouvoir la recherche et l'innovation, abstraction faite des investissements financiers ?

Les experts estiment qu'à côté de l'aspect financier, l'organisation du système et des instituts de recherche constitue un facteur important. Depuis 2005-2006, le Luxembourg a

considérablement amélioré tant la gouvernance des centres de recherche publics, entre autres par le biais des contrats de performance, que leur fonctionnement interne. Des améliorations supplémentaires peuvent sans doute encore être réalisées. Dans cette optique, la réorganisation des centres de recherche publics et la fusion imminente des centres de recherche publics Gabriel Lippmann et Henri Tudor constituent une bonne occasion pour en renforcer l'efficacité. Au niveau des chercheurs mêmes, il ne faut pas négliger l'impact que peuvent avoir des mesures incitatives (« *incentives* ») sur leur motivation et leur engagement. De fait, la façon dont sont formulées des réglementations et dont sont évalués les collaborateurs peut avoir une influence considérable sur leur attitude. Néanmoins, l'aspect financier revêt encore et toujours un rôle primordial pour favoriser le développement et améliorer la qualité d'un système de recherche et d'innovation. Un expert de l'OCDE est d'avis qu'en période de restrictions budgétaires, il faut s'engager dans la voie d'une redistribution des fonds disponibles entre les différents acteurs. Il se peut que les outils dont dispose le Luxembourg à cet effet ne soient pas encore suffisants.

- Les experts de l'OCDE se voient informer que les textes législatifs relatifs à l'organisation de la recherche publique qui sont actuellement en cours d'instruction sont les suivants : le projet de loi 6283 modifiant la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, le projet de loi 6420 modifiant la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public et le projet de loi 6527 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics. Le projet de loi relatif au FNR est sur le point d'être finalisé, tandis que le projet de loi concernant les centres de recherche publics, qui entérine entre autres la fusion des centres de recherche publics Gabriel Lippmann et Henri Tudor, devra être voté avant la fin de l'année, étant donné que la fusion est prévue pour le 1^{er} janvier 2015.

- Enfin, les experts s'intéressent encore au rôle que pourrait jouer la Grande Région dans l'évolution future de la recherche et de l'innovation.

En réponse, il est fait valoir que même si celle-ci offre en principe des possibilités uniques en matière de coopération et de création de synergies, force est de constater qu'en pratique, l'on n'avance qu'à petits pas. A titre d'exemple, l'initiative de l'Université de la Grande Région se heurte encore et toujours à bon nombre de réticences à l'égard d'une véritable mise en commun. En général, le fait que les entités constitutives de la Grande Région relèvent de législations différentes et se situent par ailleurs à des niveaux administratifs et décisionnels divergents ne facilite guère les négociations et la prise de décisions. Tout compte fait, comme signalé ci-dessus, il serait indiqué de se départir d'une approche concurrentielle et de miser davantage sur la création de synergies, d'autant que les différentes entités de la Grande Région se trouvent confrontées aux mêmes défis.

2. Divers

La Commission ne se réunira pas le lundi 5 mai 2014.

Luxembourg, le 5 mai 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Christiane Huberty

Le Président,
Simone Beissel